

Exposition :

REGARDS SUR LA BRETAGNE

Dans le cadre de la Fête de la Bretagne, et afin de valoriser les artistes amateurs, la commune de Saint-Cast le Guildo organise une exposition à la salle d'Armor le samedi 21 et dimanche 22 mai. Les œuvres exposées devront faire apparaître un attachement à la Bretagne (paysage, culture, patrimoine, ...).

MODALITÉS GÉNÉRALES :

- Période d'exposition du samedi 21 au dimanche 22 mai.

LA MAIRIE S'ENGAGE À :

- Mettre à disposition gracieusement la salle d'Armor
- Faire étudier l'ensemble des demandes de participation par le comité de programmation
- Protéger la salle par un système d'alarme lors des horaires de fermeture
- Assurer la communication de l'exposition dans le cadre de la Fête de la Bretagne
- Organiser le vernissage de l'exposition le vendredi
- L'attribution des places se fera par tirage au sort
- Fournir deux tables par artistes soit 2,40m de linéaire et trois grilles (180*100)

L'ARTISTE S'ENGAGE À :

- Assurer les permanences de œuvres exposées aux horaires suivants : 10h30 – 12h-30 et de 15h00 à 18h00.
- Ne pas afficher de prix, et à n'effectuer aucune vente lors de l'exposition et laisser en place l'ensemble des œuvres présentées durant la durée de l'exposition
- Respecter le fonctionnement de la salle d'Armor
- Fournir son propre matériel nécessaire à l'accrochage de ses œuvres (crochets, chaînes, etc...) et prendre en charge la régie de ses œuvres (transport / accrochage décrochage).
- La mise en place de l'exposition est effectuée par l'artiste et sous sa responsabilité.
- L'artiste ne pourra se retourner contre la commune de Saint-Cast le Guildo en cas de détérioration ou vol de ses œuvres.

RESPONSABILITÉS :

La commune de Saint-Cast le Guildo ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des détériorations, pertes, vols ou tout autre dommage concernant les œuvres exposées. Il appartiendra aux artistes amateurs, d'assurer les œuvres, s'ils le souhaitent, auprès de la compagnie d'assurance de leur choix.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

25 AVRIL 2022

FICHE DE CANDIDATURE

Cette fiche de candidature est à joindre au règlement au plus tard le 25 avril 2022, par courrier :
Maire de Saint-Cast le Guildo – 1 Place de l’Hôtel de Ville – 22380 Saint-Cast le Guildo.fr ou par
courriel : mairie@saintcastleguildo.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

BIOGRAPHIE / PRÉSENTATION DE VOTRE DÉMARCHE ARTISTIQUE:

(800 caractères maximum)

Joindre à ce dossier de candidature, ou si vous en avez la possibilité, adresser par courriel de
préférence (mairie@saintcastleguildo.fr), la photographie de cinq œuvres avec les mentions
obligatoires suivantes :

Le titre_Le format_L’année_La technique

Le : A : Signature :